

FAC 4' 28299

L. P R U D H O M M E A S E S C O N C I T O Y E N S .

Ces
Fnc
24071

SUR la nécessité, pour relever l'esprit public, de reprendre un journal sous le titre du VOYAGEUR, ou Journal de L. PRUDHOMME, à dater du 1^{er} messidor prochain.

JE me sens oppressé du besoin d'écrire. En rentrant dans la carrière pénible de journaliste, mon seul but est de défendre la liberté. Depuis deux ans je conspire dans le silence pour elle, mais un plus long silence seroit un crime. Mon journal sera encore une fois l'épouvante des ennemis de la république, de ceux qui ont méconnu les droits sacrés du peuple; je serai une sentinelle incommode pour ceux qui commettent des abus.

Je poursuivrai avec acharnement les voleurs, dilapidateurs, fournisseurs infidèles. Il faut que toutes ces vampires de la substance publique disparaissent; ce seroit une lâcheté que de laisser vivre en paix tous ces vers rongeurs, tous ces nouveaux riches qui écrasent sans pitié le peuple. Nulle considération ne pourra arrêter ma véracité.

Plutôt la mort, que de vivre dans un état de langueur. Je reparais sur la scène, avec la fierté de l'homme qui n'a pas fait un commerce honteux de la révolution, qui se glorifie de n'avoir demandé d'autre sang, que celui du dernier roi des français.

Il est glorieux pour moi d'avoir sçu lutter contre toutes les factions, sans avoir été d'aucune; la li-

THE NEWBERRY
LIBRARY

berté seule est mon patrimoine : je défendrai ce patrimoine avec le même courage que j'ai déployé pendant les six premières années de la révolution. Je n'ai flagorné aucun parti ; j'ai averti deux cent fois mes concitoyens de ce qui leur est arrivé ; j'ai été l'un des premiers provocateurs d'un gouvernement libre ; j'ai déclaré dans mon journal des *Révolutions de Paris*, que je ne prêterois pas le serment de fidélité pour la constitution royale de 1791. L'accusateur public instruisît contre moi, pour avoir prevenu mes concitoyens des intentions perfides du roi qui se dispoit à fuir : j'adressai à cet accusateur des pièces pour lui faciliter son acte d'accusation.

J'ai prevenu de la trahison de Lafayette, de celle de Dumourier. Je n'avois nulle confiance dans Dumourier ; je fis part de mes inquiétudes au ministre Rolland ; Dumourier étoit dans les plaines de Châlons : je proposai à Rolland d'aller à mes frais, trouver ce général, pour le sonder sur ses intentions. Rolland me dit : « On doit sûrement avoir confiance dans votre patriotisme ; mais cette démarche me paraît téméraire de votre part : vous l'avez attaqué dans votre journal ». — Raison de plus, lui repondis-je ; Dumourier a de l'esprit, il n'y a que les petits génies qui se fâchent ; je porterai dans ma poche les numéros où je l'ai attaqué, je les lui remettrai sous les yeux et je gage avoir son secret ». Rolland m'approuva, en m'invitant à partir de suite et me remit une lettre pour ce général. Au moment où j'allais arriver auprès de lui je faillis être fait prisonnier par un régiment Prussien ; néanmoins je pris tous les renseignemens pos-



sibles qui prouvèrent que mes craintes étaient fondées. Rolland fut étonné des avis que je lui donnois alors.

J'ai été incarcéré au 31 mai, pour avoir dit que cette malheureuse journée nous en ameneroit de plus funestes encore. J'ai dénoncé seul, dans mon journal, le premier acte de tyrannie du Comité de Sûreté-générale; je me suis prononcé contre le gouvernement révolutionnaire, contre les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires. J'ai déclaré que ce système envelopperoit l'innocent et le coupable, le royaliste et le républicain; que la France deviendroit une boucherie; que l'on ne pouvoit mieux servir l'Angleterre. Mais je fus obligé de m'arrêter devant la guillotine qui s'avançoit à grands pas pour m'atteindre; je quittai Paris; et quoique mon journal des *Révolutions* fut ma seule fortune, je l'abandonnai, plutôt que de servir lâchement un système dangereux pour la liberté.

A cette époque, les faux patriotes et les vrais patriotes égarés me traitèrent de royaliste, de modéré, de brissotin; je n'eus qu'à gémir sur les dangers de ma patrie.

Eh bien ! d'autres dangers nous poursuivent : plus d'esprit public ; les principes républicains tombent en désuétude ; on assassine nos plénipotentiaires ; l'ennemi menace de souiller notre territoire.

Déjà, dans les sociétés du bon ton, l'on se dit tout bas : « La république ne peut pas tenir, la république est un vain nom. Louis XVIII va

„ rentrer en France, il sera couronné sous deux mois
 „ à Lyon; les républicains sont des brigands, il fau-
 „ dra en faire justice „.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces propos sont tenus souvent par des nouveaux parvenus, plus royalistes que les ci-devant nobles.

Mon journal donnera des faits pour prouver ce que j'avance. Braves républicains, je vous vengerai des outrages que vous font tous les jours les ennemis de la liberté; sur-tout suivez mes conseils, j'ai le droit de vous parler ce langage, vous pouvez compter sur moi. Reprenons notre audace républicaine pour le bonheur de tous; mais point de passion, point de vengeance personnelle, point de système sanguinaire. Formons une sainte ligue contre les ennemis de la liberté; mais rassurons les hommes faibles, les hommes égarés, trompés. Plus les républicains obtiennent de succès, plus ils doivent être généreux.

Point de dissensions dans l'intérieur, et nous parviendrons à faire aimer la liberté, même par les royalistes, qui seront forcés de convenir que le pur patriote est l'homme par excellence.

Quelques revers de nos armées pourraient-ils nous intimider? N'avons-nous pas toujours pour nous le courage éprouvé de nos frères d'armes?

Lors de l'invasion de Verdun et de Lille par l'empereur, bien loin d'être intimidé, je publiai l'*Histoire des crimes commis par les empereurs d'Allemagne* (1). Les royalistes disoient alors : « La royauté va être réta-

(1) 1 vol. in-8°. , avec gravures.

» blie , Prudhomme sera pendu , car c'est bien pour
 » nous le plus dangereux des patriotes ; il ne se
 » fâche jamais de ce que nous lui disons , et il a la
 » perfidie de nous défendre quelquefois , sous pré-
 » texte de défendre certains principes d'humanité ».
 Je leur répondais : « Oui , j'ai bien mérité votre
 » haine , car j'ai terriblement limé le piédestal de
 » la monarchie française , je léguerai à mes enfans
 » la haine des royalistes contre moi , et mes prin-
 » cipes purs de républicanisme qui sont ceux de
 » la justice ».

Mon nouveau journal sera donc encore dans les mêmes principes impartiaux et sévères que j'ai toujours manifestés.

Je bannirai toute espèce de dénominations qui ont servi à confondre l'innocent avec le coupable , sur-tout celles dont on a fait usage pour accuser et faire assassiner les meilleurs républicains. Je ne verrai que des citoyens devant vivre ensemble sous les mêmes lois. Je poursuivrai les autorités constituées qui prévariqueront , je défendrai celles qui seront outragées.

L'homme de bien trouvera dans mon journal un asyle contre la calomnie.

Et vous , Directoire français , vous êtes l'ouvrage des républicains , vous leur devez votre puissance ; je vous déclare qu'ils vous soutiendront si vous avez plus de confiance en eux : ils ont besoin de vous , et vous ne pouvez vous conserver que par eux ! Mais éloignez de vous ceux qui vous carressent servilement et qui vous détestent. Surveillez ceux qui répandent que vous seul pouvez gouverner la

France, que les deux Conseils sont inutiles. Les perfides qui tiennent de tels propos vous auraient bientôt étouffés, s'ils parvenaient à détruire le corps législatif : chacun de vous a commis un grand crime envers les royalistes, celui d'avoir voté la mort du dernier roi.

Directoire français, l'on vous prête de mauvaises intentions : les républicains n'en croient rien ; on semble vouloir aussi accuser quelques membres des deux conseils de conspirer contre vous : les républicains n'en croient rien non plus ; ils desirent voir ces deux autorités marcher d'accord pour le soutien de la liberté. Tout seroit perdu si la journée du 18 fructidor se renouvelloit !

Le territoire français est menacé par le tyran d'Autriche. Croyez que les républicains sont là en sentinelle, qu'ils abjurent toute espèce de ressentiment, qu'ils ne voient que la patrie assise sur la base des deux grands pouvoirs ; croyez qu'ils ne souffriront pas de se voir envahis par les assassins de nos plénipotentiaires ; la république, une et indivisible, ne doit pas perdre un pouce de son terrain.

Peu nous importe, dans ce moment-ci, que tel ou tel ministre ou ex-directeur soient accusés d'avoir volé, il faudra bien que les comptes soient rendus ; et s'il y a des coupables, ils ne pourront échapper à la vengeance nationale. Il importe dans ce moment, que l'esprit public se relève, que les républicains ne soient plus dans une nullité honteuse, d'oppression avilissante, que les plus grands ennemis de la révolution n'occupent plus les places. Je le déclare : point d'es-

prit public sans la liberté de la presse ; ma vieille expérience révolutionnaire m'a prouvé, que sans elle, on ne peut que rétrograder.... Eh ! n'est-il pas honteux pour les Français , qu'au bout de dix ans de révolution , ils n'osent pas même se plaindre , par la voie de la presse , de la tyrannie du plus petit fonctionnaire public !

Comment les deux Conseils et le Directoire peuvent-ils connaître ce qui doit être leur grand régulateur, l'opinion publique ? N'en doutons pas : c'est sur-tout le silence de la presse que doivent redouter pour eux-mêmes les premiers magistrats , et c'est par lui que périt une république. Cette vérité fut sentie par les hommes de génie qui se trouvaient à l'assemblée constituante.

Les avantages de la liberté de la presse sont plus grands que les désavantages de la licence de la presse.

Je démontrerai dans le numéro premier de mon Journal, que le silence de la presse a causé la mort de plusieurs milliers d'individus , et que la licence de la presse n'a tué personne. Je prouverai que tous ceux qui ont entravé la presse , ont été sacrifiés. Les plus beaux discours , les plus grandes discussions pour prouver le danger de la liberté de la presse , ne sont que de vains sophismes : on pourrait appeler cela le charlatanisme de la parole. Tout se réduit à cette question : *La liberté de la presse est-elle incompatible avec un gouvernement républicain ?* Moi , Prudhomme , je réponds : NON.

Ce principe reconnu , il ne faut qu'une loi pour protéger la liberté de la presse.

Cette protection doit être pour tous et non pour une faction contre une autre faction : c'est la propriété de chacun, comme celle de respirer.

L'ami vrai de sa patrie ne doit jouir de la franchise de la presse, que pour éclairer ses concitoyens sur leurs plus chers intérêts.

D'après l'exposé que je viens de faire, on a le droit d'espérer que mon journal aura une physionomie digne d'un républicain prononcé, telle qu'elle convient au doyen des journalistes de la révolution (1).

Mon Journal paraîtra irrévocablement tous les jours, à commencer du premier Messidor.

Le format sera *in-8°*. ; chaque numéro aura huit pages. J'ai choisi ce format, pour la commodité de ceux qui voudront le conserver à la suite de la collection des *Révolutions de Paris*.

Il contiendra les Nouvelles Étrangères, les Séances des deux Conseils, les Arrêtés du Directoire exécutif. Je signerai tous les articles dont je serai rédacteur.

L'abonnement sera de 12 francs pour trois mois. La souscription est ouverte au Bureau, rue des Marais, faubourg Germain, N^o. 20.

Ce 23 prairial an 7 de la République française, une et indivisible.

L. PRUDHOMME.

(1) Comme j'ai toujours mis ma conduite au grand jour, je dois dire à mes concitoyens que jamais dans la révolution je n'ai fait aucune espèce d'agiotage, ni brigué aucune place; néanmoins je suis l'un des entrepreneurs des hospices civils de Paris. Je n'ai vu dans cette opération que le bien de l'humanité, qu'un acte de philanthropie à exercer; et j'ose dire que la respectable classe de citoyens, obligée d'habiter ces hospices de bienfaisance, s'applaudit de la manière dont ils y sont traités aujourd'hui. J'ai déclaré même à ceux qui composent ma compagnie, que, s'il en étoit un capable de tromper l'humanité souffrante, je le dénoncerais; je m'engage aussi à insérer dans mon journal toute espèce de dénonciation contre moi-même.